

**RAPPORT N° 93/4-42
au Conseil Municipal**

OBJET :

SUBVENTIONS ALLOUEES A TROIS NOUVELLES STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE

Il vous est demandé d'attribuer une subvention pour un montant global de 140 000 F au profit de trois nouvelles structures associatives dans le cadre du contrat enfance :

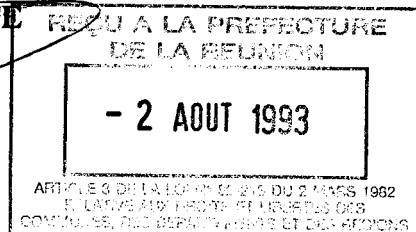
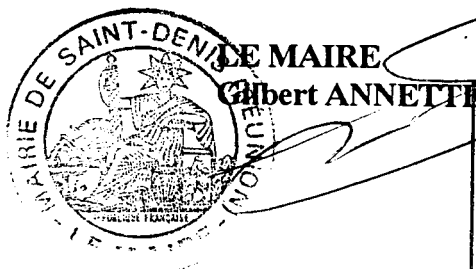
- l'association LA CAZE ZOUZOU : 40 000 F,
subvention d'équipement
95 route du Bois de Nèfles
97490 SAINTE-CLOTILDE

- l'association le COIN DES BOUT'CHOUX : 50 000 F,
subvention d'équipement
5 impasse Paille en Queue
Domenjod
97490 SAINTE-CLOTILDE

- l'association BABYLAND : 50 000 F,
subvention d'équipement
116 rue Monthyon
97400 SAINT-DENIS

Les crédits nécessaires sont inscrits au B.S. chapitre 943 article 657

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 93/4-42
du Conseil Municipal
en séance du samedi 24 juillet 1993

OBJET :

SUBVENTION ALLOUEES A TROIS NOUVELLES STRUCTURES ASSOCIATIVES DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/4-42 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Françoise MOLLARD, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Ecoles et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

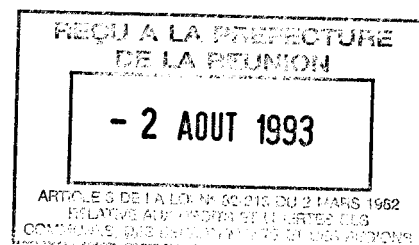
ARTICLE 1

Procède à l'affectation de cette subvention comme suit :

- l'association LA CAZE ZOUZOU : 40 000 F,
subvention d'équipement
95 route du Bois de Nèfles
97490 SAINTE-CLOTILDE

- l'association le COIN DES BOUT'CHOUX : 50 000 F,
subvention d'équipement
5 impasse Paille en Queue
Domenjod
97490 SAINTE-CLOTILDE

- l'association BABYLAND : 50 000 F,
subvention d'équipement
116 rue Monthyon
97400 SAINT-DENIS



Pour extrait certifié conforme
Saint-Denis, le

3 0 JUIL. 1993



LE MAIRE
Gilbert ANNETTE